

et que ses installations étaient devenues désuètes, et non pas pour les raisons que j'ai indiquées; je regrette donc si j'ai pu induire quelque député en erreur.

\* \* \*

### LA MAIN-D'ŒUVRE

#### L'ÉTUDE DES TEMPS ET ORDONNANCEMENT FAITE À EDMONTON

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A propos de l'étude de temps et ordonnancement exécutée présentement par une trentaine d'agents du personnel du bureau central de Winnipeg au centre de main-d'œuvre d'Edmonton, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si cette étude a été entreprise pour démoraiser le personnel d'Edmonton, ou pouvons-nous nous attendre à ce qu'on trouve plus de travail pour les chômeurs une fois l'étude terminée?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

#### LES COURS DE FORMATION DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS EN CHÔMAGE—LE CAS DES DIPLÔMÉS

**M. Jack Murta (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. A la suite de l'annonce du programme de formation à l'intention des étudiants en chômage, au Collège communautaire de Red Deer River au Manitoba, peut-il dire à la Chambre si ce programme dénote une nouvelle approche du recyclage de la main-d'œuvre?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question pour préavis.

**M. Murta:** Puis-je également demander au premier ministre suppléant, à la suite de cette annonce, si le gouvernement est maintenant disposé à offrir ces cours à tous les diplômés de collège en chômage?

\* \* \*

### RADIO-CANADA

#### LE DIFFÉREND AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT LE REVENU ET LA SÉCURITÉ D'EMPLOI—LA PARTI- CIPATION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État une question concernant Radio-Canada. Étant donné l'impasse dans laquelle se trouvent la Société Radio-Canada et le Syndicat canadien de la fonction publique, en particulier au sujet de la sécurité d'emploi et de revenu, le ministre a-t-il demandé au ministre du Travail de désigner un de ses spécialistes pour participer à la solution du conflit?

**Une voix:** Pourquoi donc?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, les négociations entre la Société Radio-Canada

[L'hon. M. Olson.]

et le syndicat de ses employés ont été suivies de très près par mon ministère et aussi par le ministère du Travail, et je dois dire qu'à l'heure actuelle, la Société est toujours disposée à reprendre les négociations aussitôt que la partie syndicale y sera elle-même disposée.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

[Traduction]

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur je soulève la question de privilège. En vérifiant le tableau de présence en vigueur depuis le 11 janvier 1971 par rapport à la liste fournie par le gouvernement, je m'aperçois que sept ministres manquent à l'appel.

**L'hon. M. Benson:** Une conférence fédérale-provinciale se déroule actuellement.

**M. McCleave:** Les sept personnes en question sont le premier ministre, le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre de la Justice, le ministre du Travail, le ministre des Pêches et des Forêts et futur ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'aurais des questions à poser à trois ou quatre de ces ministres, notamment le ministre de l'Expansion économique régionale. Expliquerait-il certaines des remarques qu'il a faites à Québec durant la fin de semaine? Mes questions à l'adresse du ministre des Pêches ont trait aux problèmes de chômage qu'éprouvent nos pêcheurs côtiers. Je voudrais en poser à d'autres ministres mais elles ont une moindre importance.

Il y a là un véritable abus de confiance de la part de ces ministres, alors que le Parlement est censé s'occuper de ces questions. Je saisis l'occasion de cet abus très grave et très considérable pour poser la question de privilège. Je le sais, on nous répondra que...

**Une voix:** Combien y a-t-il de députés de votre côté?

**M. McCleave:** Je puis répondre très simplement. S'il y a des questions à poser, nous sommes ici pour le faire et nous voulons trouver ici quelqu'un pour y répondre. Il appartient aux ministres et non à nous de répondre.

**Une voix:** De votre parti, 21 députés seulement sont présents.

**M. McCleave:** Je ne parle pas de tous les ministres absents, mais plutôt de ceux auxquels j'ai aujourd'hui des questions particulières à poser. Je prétends que les ministres manquent totalement à leur devoir et à leurs obligations et empêchent ainsi les députés d'exercer leurs droits au Parlement; c'est pour cette raison que je pose en ce moment la question de privilège.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.